

- ☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
- ☒ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation Adoption du Règlement R-036-6 modifiant le Règlement R-036

D'ADOPTER le Règlement R-036-6 modifiant le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal - Règlement R-036*.

Entrée en vigueur:

Conformément à *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), le Règlement R-036-6, à la suite de son approbation par la Ville qui adopte son budget, entre en vigueur le quinzième (15^e) jour suivant sa publication sur le site Internet de la Société.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

\$

—

Direction Sûreté et sécurité incendie

Gabriel Carignan

Signé avec ConsignO Cloud (06/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Gabriel Carignan

Nom :

André Porlier

Secrétaire de l'assemblée : Signé avec ConsignO Cloud (09/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

- ☒ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement ☐ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM ☐ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle :

Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement - Faire de la STM un environnement de travail sain, sûr et agréable

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Une révision du montant de l'amende prévue au Règlement R-036 pour l'infraction visant les comportements injurieux, insultants ou provocateurs à l'égard d'un préposé de la STM dans l'exercice de ses fonctions est demandée, afin de refléter l'importance de l'infraction et de ses impacts.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐

Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction
générale :

Objet : Adoption du Règlement R-036-6 modifiant le Règlement R-036

Processus d'attribution de contrat et informations sur les soumissions ☒ S/O

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation écrite ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Procédure ouverte ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions présentées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☒

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

Le *Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal* adopté par le conseil municipal de Montréal en date du 21 septembre 2026 édicte une interdiction d'injurier, d'insulter un membre du personnel de la Ville dans l'exercice de ses fonctions. Une personne qui contrevient à cette interdiction commet une infraction dont le montant de l'amende est fixé à 350 \$, en sus des frais applicables.

Pour sa part, la STM a adopté en 2014 le Règlement R-036-2 modifiant le Règlement R-036, afin d'y intégrer notamment l'interdiction d'insulter un préposé dans l'exercice de ses fonctions (CA-2014-332). La contravention à cette disposition est actuellement sanctionnée par une amende de 100 \$ en sus des frais applicables.

Dans ce contexte, il est plus qu'opportun pour la STM de modifier le Règlement R-036 afin de réviser le montant de l'amende applicable à cette infraction, pour ainsi harmoniser son approche avec celle retenue par la Ville de Montréal.

☐ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s) de développement d'AU 2030 correspondant) ☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité universelle ☒ S/O

Développement durable ☐ Voir suite de la rubrique Développement durable ☒ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.

Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition? Décrivez ces mesures.

Préparé par : Direction Sûreté et sécurité incendie

Nom : Charles Audelin

Service : Direction Sûreté et sécurité incendie

Nom : Gabriel Carignan

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Nancy Dubé

Nancy Dubé

Signé avec ConsignO Cloud (06/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet :

Adoption du Règlement R-036-6 modifiant le Règlement R-036

Informations financières¹

☒ S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N^o de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ²
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total

0 \$

Ventilation des coûts³

☒ S/O

Période estimée du contrat : de

JJ

MM

AAAA

à

JJ

MM

AAAA

-	2026	2027	2028 et suivantes ⁵	Total
(A) Base ⁴	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D – E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification

☒ S/O

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

Julie Deschênes

Signé avec ConsignO Cloud (06/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet :

Adoption du Règlement R-036-6 modifiant le Règlement R-036

Suite de la rubrique

☐ Recommandation

☐ Exposé du besoin / PSO-2030

☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion

☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation

☐ Exposé du besoin / PSO-2030

☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion

☐ Développement durable / Accessibilité universelle